



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06
mairie.bengy@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 1^{ER} MARS 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le premier mars, à 18h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la salle des fêtes de Bengy-sur-Craon en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et Mme Cécile GRESSIN, adjoints, Mme Virginie SERGEANT, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO, Mme Anne VIGIER et Mme Emilie REUTIN.

EXCUSÉ(E)S : M. Guy GAUDRY et M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : M. Guy GAUDRY à Mme Ghislaine LEGROS et M. Jean-François GARREAU à M. Denis DURAND.

ABSENT : M. Adrien LASTERNAS.

Mme Virginie SERGEANT a été élue secrétaire de séance.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes de gestion n'étant pas encore validés par la DGFIP, l'approbation des comptes administratifs des budgets est reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

APPEL A PROJETS RELATIF AU CONTRAT DE PAYS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS POUR LA PERIODE 2021-2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois accompagne les collectivités dans leurs projets de construction d'équipements, de réalisation d'aménagements, entre autres, dont la population et les entreprises ont besoin sur le territoire.

A l'occasion de la mise en place d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'Etat, ainsi que dans la perspective d'un prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) avec la Région Centre Val de Loire, le Pays Loire Val d'Aubois organise un appel à projets.

Ce dernier permet aux collectivités de recenser les opérations en maîtrise d'ouvrage susceptibles d'être réalisées au cours des prochaines années, lesquelles devront s'inscrire dans les prérogatives de la relance économique et de transition énergétique, sur des volets sociaux, économiques et environnementaux.

Par conséquent, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au recensement des projets susceptibles de répondre à ces critères pour la période 2021-2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de répondre à l'appel à projets du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois pour les opérations énumérées ci-dessous :
- **Volet social :**
 - Revitalisation des centres bourgs : aménagement du centre bourg : place de la mairie, place de l'église et Grande Rue
 - Rénovation des logements : couverture et isolation de deux logements communaux
- **Volet économique :**
 - Soutien au commerce et à l'artisanat : couverture et isolation du commerce de l'épicerie
 - Tourisme durable et valorisation du patrimoine : restauration des fresques intérieures de l'église, classée au patrimoine des monuments historiques
- **Volet environnemental :**
 - Efficacité énergétique : création d'un écoquartier avec la société H.L.M. Val de Berry
 - Préservation de la biodiversité : plantation de peupliers
- AUTORISE le maire à signer tous actes ou documents se rapportant à cet appel à projets.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

**ABROGATION DES PLANS D'ALIGNEMENT PORTANT SUR LES ROUTES
DEPARTEMENTALES TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE (D10E)**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Conseil départemental du Cher souhaite s'associer à l'enquête publique qui aura lieu dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme pour abroger le plan d'alignement des routes départementales traversant le territoire de la commune conformément à l'article L.123-6 du code de l'environnement.

Monsieur le maire poursuit en faisant état d'une note explicative du Conseil départemental du Cher qui stipule :

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un arrêté d'alignement individuel.

La fonction première du plan d'alignement, lors de son élaboration, était de permettre l'évolution du réseau routier en élargissant notamment les voies de circulation afin de les adapter aux nouveaux usages ou de dégager la rue de constructions pouvant être nuisibles à la sécurité, à la salubrité ou à l'aspect esthétique.

Les servitudes d'alignement sont issues du plan d'alignement. Ce qui implique que lorsqu'un immeuble est frappé d'alignement, tous les travaux dits confortatifs sont interdits.

Des plans d'alignement situés sur la Commune ont été approuvés sur les routes départementales par le Conseil général du Cher.

Or, il apparaît aujourd'hui que ces servitudes d'alignement ne sont plus d'actualité car le Département n'envisage pas de projets routiers, notamment de travaux d'élargissement de ces voies, nécessitant le maintien de ces servitudes.

Il doit donc être envisagé de supprimer ces plans d'alignement.

Le code de la voirie routière précise en son article L.131-6 :

« Les plans d'alignement des routes départementales, situés en agglomération, sont soumis pour avis au conseil municipal en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes ».

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'abrogation des plans d'alignement portant sur les routes départementales traversant le territoire de la commune (D10E).

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention relative aux modalités d'organisation de **l'enquête publique unique**, portant : 1- sur le Plan Local d'Urbanisme, 2- sur **la suppression des plans d'alignement sur les routes départementales traversant le territoire de la commune (D10E)**, convention qui interviendra entre le Département du Cher et la commune de Bengy-sur-Craon.

Les frais de publicité inhérents à l'enquête publique unique seront supportés pour moitié entre la commune et le Conseil départemental du Cher.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

PROGRAMME DE TRAVAUX 2021

Le conseil municipal examine un programme de travaux susceptibles d'être réalisés au cours de l'année.

La rénovation de l'école primaire et la réalisation de l'aménagement de la route des Loges seront liées à l'obtention de la subvention demandée au titre de la D.E.T.R.

En ce qui concerne le budget du service assainissement, la réhabilitation et l'extension du réseau d'eaux usées sera également liée à l'obtention des subventions sollicitées.

ACCEPTATION DU VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre du sinistre de bris de vitrage d'une porte de l'école élémentaire, la somme de 180,00 € est versée à la commune par la partie responsable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement de cette indemnité qui sera imputée au compte 7788 – produits exceptionnels divers.

L'opération interviendra en remboursement total des frais engagés par la commune.

Adopté par :

13 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la CDPNAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers), consultée suite à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme, a émis un avis défavorable.

Antenne Orange

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de raccordement du pylône sont en cours de réalisation. Une mise en service courant mai est annoncée par Orange.

Vaccination Covid-19

Les personnes de la commune âgées de plus de 78 ans ont pu se faire vacciner dans les centres d'Avord et Baugy le 21 février pour une première injection.

Contrat CAE-PEC

Monsieur le maire informe le conseil qu'il convient de procéder au recrutement d'un(e) autre candidat(e) sur le poste en CAE-PEC – Agent chargé de l'accompagnement des enfants à la cantine scolaire, de l'encadrement du service de garderie et de l'entretien des locaux scolaires.

Reprise de commerce

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une seconde visite est programmée prochainement avec le candidat à la reprise du restaurant.

Donation Guérot

L'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry a pris contact avec la mairie pour un projet d'implantation de pavillons sur les parcelles de la donation Guérot route des Loges. Ces constructions, ainsi que l'aménagement des espaces restants, pourront bénéficier des subventions dans le cadre du contrat de Pays du Pays Loire Val d'Aubois.



Le maire,


Denis DURAND.